

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 92 (1983)
Heft: 1

Rubrik: CICR : on cherche délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

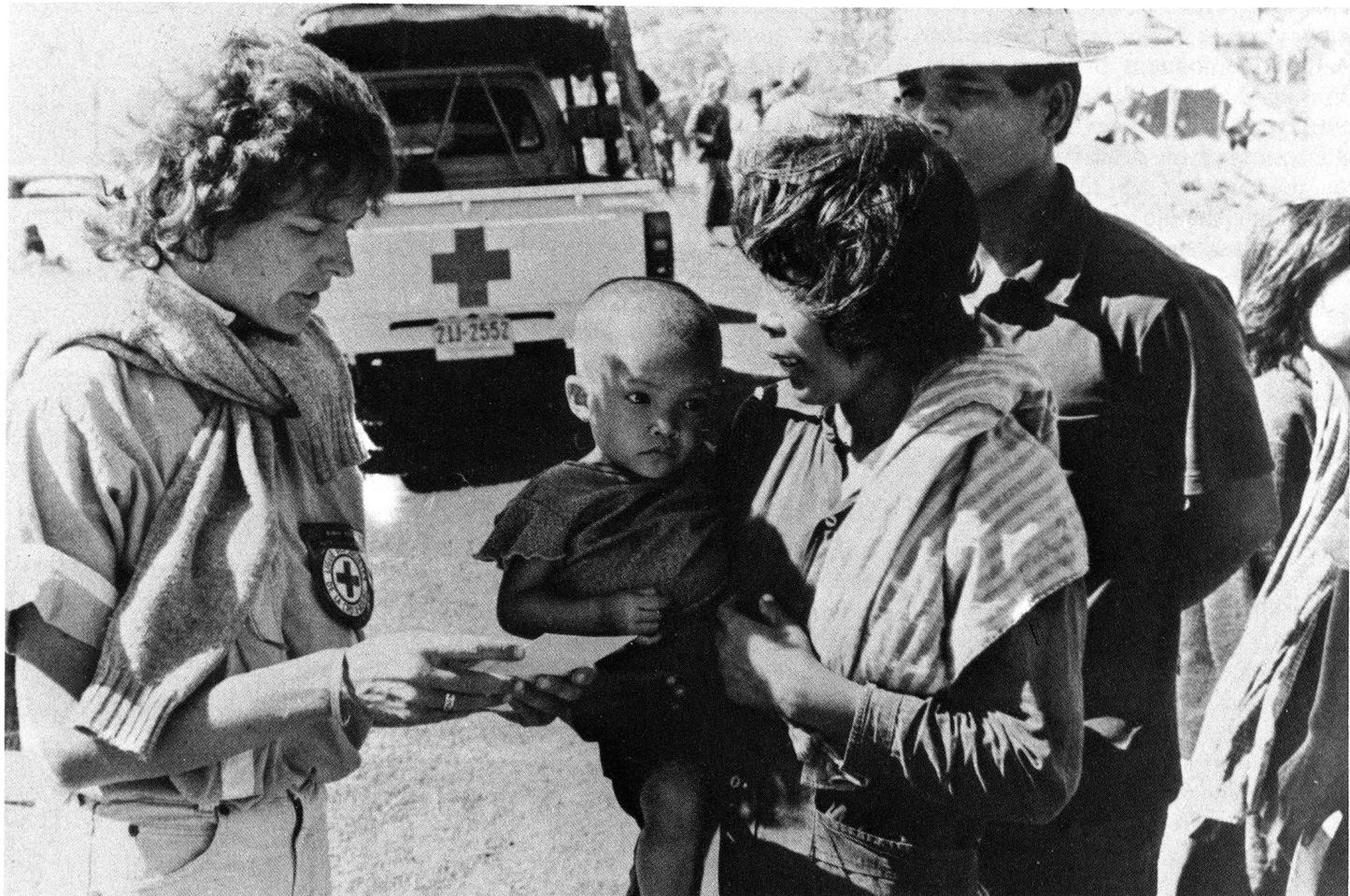
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR: on cherche délégués

L'ampleur du conflit au Liban, les conséquences de la guerre entre l'Iran et l'Irak, et d'une manière générale l'explosion d'une série de conflits (Malouines, Tchad, Angola, etc.) ont placé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans une situation sans précédent: le nombre de cent délégués qui étaient formés chaque année à Genève se révèle aujourd'hui insuffisant, obligeant le CICR à recruter au plus vite un grand nombre de délégués, capables d'être envoyés en mission dans de brefs délais.

Si une centaine de délégués œuvrent actuellement à travers le monde, sur les théâtres de conflits armés, au respect du droit humanitaire, l'effectif des personnes (médecins, infirmières, techniciens notamment) travaillant sous l'égide du CICR est de quatre cent environ.

C'est ainsi que cet été, pour le seul Liban, il a fallu trouver et envoyer en l'espace de quelques jours, une cinquantaine de délégués afin de renforcer la délégation qui ne comptait, avant la recrudescence des conflits armés, qu'une dizaine de personnes.

Autre exemple éloquent: le conflit irano-irakien, où l'on a dénombré de part et d'autre des dizaines de milliers de prisonniers de guerre vis-à-vis desquels le CICR a une responsabilité directe, puisqu'ils doivent bénéficier de la protection des Conventions de Genève. Ici aussi, la présence de plus de trente délégués suisses s'est révélée insuffisante pour assurer les visites de camps et les transmissions de nouvelles entre plus de quarante mille prisonniers et leurs familles, tâches qui font partie des activités de base du métier de délégué. Mais comment devient-on délégué? Car, si la motivation essentielle

consiste, selon M. Grand d'Hauteville, chef du recrutement et de la formation des délégués, à «vouloir se rendre utile au profit d'autres gens», celle-ci, aussi noble soit-elle, ne suffit évidemment pas; les exigences et les qualités requises auprès d'un candidat délégué sont précises et rigoureuses et c'est précisément la «filière» à suivre pour devenir délégué que nous vous présentons dans les lignes qui suivent.



Le CICR et ses interventions

Le Comité international de la Croix-Rouge est une organisation privée suisse à vocation internationale. Son

action s'exerce principalement dans les pays où sévit la guerre. Ses interventions se fondent sur les Conventions de Genève de 1949 concernant la protection des victimes de la guerre, qui confèrent un droit de contrôle à ses délégués. A ce titre, le CICR exerce une double activité de protection et d'assistance matérielle en faveur: des blessés et malades, civils et militaires, des prisonniers de guerre, des internés civils et des populations civiles victimes de la guerre, notamment en territoire occupé.

Le CICR intervient également en temps de paix dans les pays où il peut avoir accès aux détenus politiques.

Toutefois, il n'est pas orienté vers l'aide aux pays en voie de développement, ni vers des actions d'assistance à long terme. Son activité peut s'exercer aussi bien en Europe et dans les autres pays occidentaux que dans les pays d'outre-mer, où se produisent des situations de conflits armés ou de tensions politiques internes.

Comment devenir délégué

Avant d'entreprendre toute démarche, le candidat doit d'abord satisfaire aux conditions suivantes: être âgé de 25 à 45 ans; posséder: la nationalité suisse; une formation universitaire ou équivalente, de préférence avec une ou deux années de pratique professionnelle; de très bonnes connaissances linguistiques: français, anglais écrit et parlé couramment, espagnol souhaité et, particulièrement recherchées à l'heure actuelle, les personnes parlant l'arabe. Sont également exigées: une bonne santé, une présentation correcte, une aptitude à s'exprimer clairement, la capacité de rédiger avec précision et concision et, surtout, une grande disponibilité puisque le CICR prévoit des missions de quinze mois pour les délégués-visiteurs, ACR, secours, information, administrateurs et des missions de six mois pour le personnel médical et paramédical, les spécialistes des transports et les opérateurs-radio.

D'autre part, dans la mesure où leur formation et leurs connaissances linguistiques le permettent, les délégués doivent pouvoir être affectés dans tout pays où le CICR a une action. Ils doivent en outre être prêts à effectuer toute leur mission dans un même pays,

ou à changer de lieu d'affectation autant et aussi souvent que le CICR le juge opportun.

Ajoutons enfin que le CICR insiste particulièrement sur les qualités morales dont devrait être doté le futur délégué, à savoir: altruisme, vocation humanitaire, dévouement, jugement, équilibre, honnêteté, discrétion, tolérance, ainsi que sur le caractère qui doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, de tact, d'esprit de discipline, de sang-froid devant le danger, d'aptitude à travailler en équipe et d'un bon contact humain.

Candidature et formation

Le candidat qui pense satisfaire à toutes ces exigences peut déposer sa candidature par écrit (accompagné d'un curriculum vitae et des références de ses précédents employeurs); si la candidature répond aux critères essentiels, il est invité à se présenter au CICR où trois collaborateurs s'entre tiendront avec lui. Enfin, si à la suite de ces entretiens, les avis sur le candidat restent positifs, il est invité à suivre un cours d'introduction pour futurs délégués, d'une durée d'une semaine au Centre de rencontres de Cartigny.

Cartigny: une étape décisive

Quatre fois par an, le CICR organise des cours de formation pour délégués au Centre de Cartigny, près de Genève. Pendant une semaine, une vingtaine de participants, venus de toute la Suisse, y reçoivent un enseignement théorique et pratique. Au programme des cours figurent des thèmes tels que l'organisation, l'activité et le financement de la Croix-Rouge, les Conventions de Genève et leur application, les visites aux prisonniers, l'assistance aux populations, la recherche des personnes disparues, les interventions médicales, etc. Mais une grande place est également réservée aux exercices pratiques, sous forme de jeux ou de répétitions; un exemple célèbre: la technique de la visite d'un lieu de détention: le professeur, un ancien délégué, tient le rôle d'un directeur de prison qui refuse aux délégués l'autorisation de visite; le rôle des délégués, tenu par quelques candidats, consiste à essayer de convaincre ce directeur récalcitrant... Et il ne s'agit pas de jeux «inventés» pour la circonstance,



Délégués médicaux en Angola

mais bel et bien de situations réelles auxquelles les futurs délégués seront bientôt confrontés. Ces cours de formation suffisent à démontrer qu'une certaine flexibilité, la faculté d'adaptation à des situations toujours nouvelles, une bonne dose d'altruisme ainsi que, malgré tout, le fait de ne savoir compter que sur soi sont des qualités plus importantes que les connaissances théoriques et livresques.

A l'issue de ce stage, le candidat dont l'aptitude à entreprendre une mission se confirme, reçoit une proposition d'engagement de quinze mois. Il doit aussitôt commencer ses préparatifs de départ, notamment en ce qui concerne les vaccinations et le règlement de ses affaires personnelles. Durant la période qui précède son départ, le délégué reçoit les informations appropriées sur le pays dans lequel il va être affecté et sur les tâches qui lui seront confiées.

Le «métier» de délégué

Du délégué-visiteur au délégué d'information...

Mais le véritable apprentissage du métier de délégué débute «sur le terrain»; les trois premiers mois de la première mission constituent d'ailleurs un stage de formation effectué sous le contrôle du chef de la délégation.

Sur son lieu de mission, le délégué

peut être appelé à remplir différentes tâches, relevant de divers domaines. L'une des activités parmi les plus importantes déployées par le CICR concerne la protection des personnes tombées en milieu hostile, c'est-à-dire des prisonniers détenus dans des prisons ou dans des camps, ou tout simplement des personnes qui se trouvent en territoire occupé. Le rôle du délégué, alors dénommé «délégué-visiteur» consiste donc à négocier avec les autorités détentrices ou occupantes, à visiter les personnes protégées, à rédiger des rapports et, enfin, à entreprendre les démarches nécessaires pour l'amélioration de leur sort.

Toutefois, ces rapports restent confidentiels, garantissant ainsi la neutralité du CICR ainsi que son pouvoir d'intervention auprès des deux parties au conflit.

Dans le même domaine, le «délégué médical» s'occupe plus particuliè-

ment des malades et des blessés gravement atteints, examine le dispositif médical des lieux de détention, organise des commissions médicales en vue des rapatriements et tente d'intervenir auprès des autorités responsables de la santé.

L'Agence centrale de recherches, autre domaine d'activité important du CICR, est chargée d'organiser la recherche des personnes disparues et d'assurer la liaison entre les membres des familles dispersées par les conflits. Pour l'accomplissement de ces tâches, le CICR forme des «délégués de l'ACR», dont le rôle consiste à dresser

(suite page 29)

Ce qu'offre le CICR

- **Conditions de rémunération** en relation avec l'importance de la fonction et tenant compte de la formation, de l'expérience et de l'âge du candidat. Une partie du salaire de base est indexée au coût de la vie, au lieu de résidence, dans le pays d'affectation où le délégué est appelé à accomplir sa mission.

- **Frais de logement** sur le terrain pris en charge par le CICR.

- **Allocation de séjour à l'étranger** Compensation des éléments tels que l'isolement géographique, politique ou culturel, les conditions climatiques particulières et l'éloignement de la Suisse.

- **Allocation complémentaire de mission** (remboursement des frais supplémentaires aux collaborateurs appelés à se déplacer pendant leur mission).

- **Assurances** En plus des assurances sociales légales (AVS, chômage), les collaborateurs en mission sont obligatoirement assurés par les soins du CICR contre les accidents (risque de guerre inclus), la maladie et la perte de gain; ils prennent une partie des primes à leur charge.

- **Caisse de pensions** Affiliation obligatoire pour un engagement de plus d'un an, avec participation de 8% du salaire assuré (le CICR versant le 16%).

- **Transport des bagages, voyages** (réunions de famille, voyages de vacances, visites). Ces différents points font l'objet du règlement du personnel en mission.

